

ORGANE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Les Annonces sont reçues exclusivement
aux bureaux du journal, 33, rue Thomassin, Lyon.

Nous avons reçu de M. Jacques Taupier, tanneur, du quartier de Saint Just, une lettre bien intéressante dont nous ferons volontiers notre profit dans l'intérêt de la cause que nous défendons ; il y a là des plaintes légitimes, exprimées en fort bon style, sans violence, sans injures, sans récrimination haineuse. On y sent le souffle de la vérité et on y respire le grand air des convenances. Aussi, priions-nous M. Taupier de vouloir bien nous donner son adresse exacte — car c'est là une mesure de prudence dont un journal qui se respecte ne doit point se départir — et il peut être assuré que nous publierons sa lettre avec autant de plaisir, pour l'obliger, que de regret pour avoir à porter de tels faits à la connaissance du public.

Le Barnum (1) Vivian

Qui n'a entendu parler de l'affaire qui s'est passée, il y a une quinzaine de jours, à la vogue des Tapis (à la Croix-Rousse) ? Un salimbanque, nommé Vivian, propriétaire de la baraque aux Cinq Parties du Monde, détenait et exhibait une pauvre mulâtresse. Etait-ce du libre consentement de celle-ci, par suite d'un contrat de louage régulier et volontaire ? Le sieur Vivian le prétend ; mais est-ce vrai ? Rien, du reste, ne peut autoriser de pareils faits, en l'état de nos mœurs et de nos lois. Aussi espérons-nous bien que la police saura en empêcher le retour.

Donc tous les journaux ont raconté la lamentable odyssee de cette malheureuse martyre américaine. Elle était là, morne, silencieuse, immobile, à peine vêtue de sordides haillons, condamnée à jouer, au milieu de quillons phoques, son rôle hétéro de négresse dans la farce des Cinq Parties du Monde.

Cela se passait sous les yeux de la foule. On regardait et on s'en allait. Qui donc aurait songé à soupçonner Vivian, le charlatan de l'endroit ? Mais vinrent deux femmes de cœur dont les paroles éveillèrent les souvenirs lointains de la mulâtresse à qui elles s'intéressèrent. Le consul des Etats-Unis s'en mêla et la délivrance eut lieu.

La délivrance d'une esclave : c'est sous ce titre que le *Salut public* publia une philippique émue, après le *Lyon Républicain*, qui avait flagellé la traite des noirs, et le *Petit Lyonnais*, qui s'était élevé contre un trafic odieux. Ce sont là les rubriques mêmes des articles parus.

La conscience publique se sentit soulagée. Mais le bateleur Vivian, à qui on retirait une de ses curiosités qu'il regardait sans doute comme un de ses éléments de succès, fut-il aussi satisfait ? Il est permis d'en douter en lisant ses lettres aux journaux — que ceux-ci ont d'ailleurs accueillies avec toute la déférence due à un accusé qui se défend. Ecoutez le *Lyon Républicain* :

M. Vivian, propriétaire des Cinq Parties du monde, nous dit, à propos de notre article d'hier (mardi 8 mai), que la mulâtresse n'était l'objet d'aucun mauvais traitement, qu'elle mangeait à sa table, avec lui, et qu'en outre elle était « exhibée » sur un fauteuil placé sur un tapis.

Hein ? quel confort, quel luxe ! Etre produit en public sur un fauteuil, avoir les pieds sur un tapis, s'asseoir à la même table que M. Vivian, n'est-ce pas le comble du bonheur ? Vivre avec M. Vivian, se nourrir de son atmosphère et de ses plats, le regarder, lui sourire et lui plaire, n'est-ce pas l'idéal ? Laissez-moi voir M. Vivian et mourir... Comment, en dépit de tant d'honneurs, notre pauvre négresse a-t-elle pu souhaiter un changement de position et saisir l'occasion aux cheveux ? On voit bien qu'elle n'est pas de notre pays et qu'elle préfère encore l'apre liberté du loup au collier dont sont attachés maints dogues gras, polis, aussi puissants que beaux.

Mais ce n'est pas tout. Le sieur Vivian *pris* textuellement M. le Directeur du *Petit Lyonnais* de faire « la rétractation suivante » (sic) :

Dans votre numéro du 9 mai, à la chronique concernant une mulâtresse, remise entre les mains du magistrat instructeur et du consul des Etats-Unis.

Il est publiquement faux qu'elle ait été détenue de force, n'ayant été donnée par M. le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Il est inexact qu'elle ait été maltraitée par moi et mes serviteurs.

Il est également faux qu'elle fut mal nourrie, car elle mangeait à ma table et les mêmes mets que moi.

Je puis à ces dires en apporter la preuve.

Le *Petit Lyonnais* répond de la bonne façon à ce M. Vivian :

« Ce montreur de chair humaine termine son épître en nous assurant de ses sentiments distingués ; il est vraiment trop aimable et nous regrettons vivement de ne pouvoir lui faire la même assurance.

« Nous insérons d'autant mieux la lettre du sieur Vivian que le public appréciera comme elles le méritent les déclarations qu'elle contient.

« L'ex-propriétaire de la mulâtresse est maintenant satisfait, il peut nager en paix dans son aquarium jusqu'au jour, qui ne saurait tarder, où un arrêté de police viendra mettre fin à cette exploitation révoltante qui consiste à montrer au public, moyennant finance, de malheureuses créatures, venues de pays exotiques et tombées on ne sait à la suite de quelles circonstances, entre les mains de barnums plus ou moins scrupuleux.

« Ce genre de spectacle est indigne d'une nation civilisée, qui a décrétoché il y a bientôt quarante ans l'abolition de l'esclavage.

C'est aussi notre avis. Mais nous irons plus loin. Nous demanderons que toute autorisation soit désormais refusée à M. Vivian ou à ses pareils. Qu'ils se fassent eux-mêmes avaler de grands sabres ou d'étranges enflammées, mangeurs de viande crue ou de lapins vivants, qu'ils se présentent hirsutes comme des ours, ou dépeuplés comme des sauvages et pareils à des squelettes : peu nous importe. Mais il faut qu'ils soient mis dans l'impossibilité d'exploiter encore la crédulité publique et d'insulter aux sentiments de l'humanité.

C'est le devoir de l'administration. De quel droit notre barnum vient-il aussi mêler un préfet des Bouches-du-Rhône à ses vilénies ? Quel est ce préfet ? Est-ce dans l'espoir de donner le change à l'opinion ? Peine perdue ! Ce M. Vivian s'il a un peu plus de bon sens que d'style, fera bien, de méditer, comme tant d'autres, les vers que le brave vieux Lafontaine fait adresser

par la lime d'acier au serpent insensé qui la veut ronger :

Pauvre ignorant ! Et que prétends-tu faire ? Tu te prends à plus dur que toi, Petit serpent à tête folle ! Plût qu'il eût emporté de moi Seulement le quart d'une obole, Tu te comprais toutes les dents ; Je ne crains que celles du temps.

Et Lafontaine ajoute :

Ceci s'adresse à vous, esprits du dernier ordre, Qui n'étant bon à rien, cherchez sur tout à mordre.

Est-ce compris, M. Vivian ? Laissez donc votre préter tranquille et ne recommencez plus.

Antonin DÉBIRON.

L'Agriculture et l'Industrie

Mais ces forces gratuites, l'agriculteur en a-t-il la libre disposition ? Il s'en faut, car ce ne sont plus là des puissances immuables qui agissent simplement à la moindre sollicitation. Elles sont au contraire multiples, capricieuses même, et le cultivateur ne peut la plupart du temps que les regarder agir. Est-il surprenant, après cela, que les progrès soient si lents, si peu sûrs. Voyons néanmoins quelle voie ils ont suivie.

Le travail que commande l'homme n'entre, on l'a vu, que pour une quantité bien minime dans la production agricole ; il compte à peine pour 4 à 5 millions. Quels que soient ses efforts, le cultivateur ne pourra donc jamais arriver à ceux que l'industriel a pu obtenir ; car si le sol est l'usine et si la plante représente pour l'agriculteur la broche du fileur, cet outil qui sert à transformer sous une forme utile à l'alimentation ou aux autres usages de l'homme, les matières premières contenues dans l'atmosphère et dans la terre, ne peuvent pas être indéfiniment multipliées sur le même terrain ; un hectare ne peut produire qu'une quantité déterminée.

C'est la place qui manque au cultivateur ; ni la matière première, ni la force ne font défaut. La matière première remplit l'océan, constitue l'atmosphère, couvre la terre et forme sa masse. Les forces sont pour ainsi dire incommensurables. En effet, le soleil verse sur le globe une quantité de chaleur équivalente à celle que produirait la combustion d'une couche de houille de 25 centimètres d'épaisseur recouvrant la surface entière des terres et des mers ; elle est telle qu'elle suffirait pour fondre une couche de glace de 30 mètres d'épaisseur. La portion de ce calorique reçue par chacun de nos hectares de terre serait capable de fournir un million et demi de chevaux-vapeur en activité pendant 24 heures, ou 4,400 chevaux-vapeur travaillant toute l'année.

Les plantes-outils qui recouvrent un hectare sont donc bien loin d'employer cette force immense au profit de la production ; elles en utilisent à peine la millième partie, c'est-à-dire que, toutes choses égales d'ailleurs, il nous faudrait par hectare mille fois plus de plantes que nous n'en pouvons cultiver pour absorber toute la force que la nature met si libéralement à notre disposition. Or il y a là une impossibilité absolue puisque le végétal, pour se développer, a besoin d'un certain espace.

Mais si l'agriculteur rencontre cette première difficulté, il peut au moins, comme l'industriel, étendre sa fabrique en mettant en valeur les terres incultes. Nous avons encore de 6 à 7 millions d'hectares incultes en France. En les abandonnant ainsi, c'est comme si nous laissions sans emploi la force d'une machine à vapeur de 80 millions de chevaux. La mise en valeur des terres est donc un grand progrès à réaliser.

(A suivre.) A. GANEVAL.

A travers nos Théâtres

Le clou de la semaine théâtrale a été la reprise, aux Célestins, de la *Mascotte*, avec Mlle Van Ghell dans le rôle de Bettina, et la rentrée de Jourdan dans celui de Pippo.

Nous avions vu M. Morlet lorsqu'il créa Pippo, nous l'avons revu dernièrement aux Célestins ; il n'a rien gagné mais il n'a rien perdu, ce qui est énorme. Qu'il en ait été de même pour M. Dufour, obligé, malgré la vedette de Morlet, de ramener le prix des places au diapason normal, la chose est plus problématique. Mais ceci est affaire entre son caissier, ses associés et lui.

Si j'étais doué de lyrisme, je m'écrierais : Enfin ! nous avons une *Mascotte* ! j'aime mieux dire tout simplement que Van Ghell a compris le rôle de Bettina tout autrement que Paola Marié, et, comme il n'y a pas deux façons de comprendre un rôle, c'est Van Ghell qui est dans le vrai. On est *Mascotte* ou on ne l'est pas — c'est écrit, ou à peu près, dans le libretto. — Paola, la moins *Marié* de la famille, n'a jamais compris la profondeur de cet axiome : « Elle était excellente dans Boulotte de Barbe-Bleue si l'heureux M. Dufour avait monté cet ouvrage, mais dans la *Mascotte* !... »

Avec Van Ghell, le spectateur a au moins quelque illusion, la voix est toujours fraîche, le jeu fin, ingénu, spirituel ; autant de qualités qui faisaient absolument défaut à sa devancière. La comparaison est donc tout en faveur de Mlle Van Ghell, les amateurs lui en donnent des preuves non équivoques chaque soir ; il en sera de même jusqu'à la fin des représentations de cette excellente artiste.

Jourdan a obtenu un grand succès le soir de sa rentrée. C'est à tort, à mon humble avis, qu'on songe à établir une comparaison entre Morlet et lui ; l'un a de l'acquit et moins de voix, la réciprocité est vraie — tout comme en géométrie — mais quand Jourdan, qui est jeune et bien doué, aura dix ans de théâtre de plus, vous m'en donnerez des nouvelles et, procédant par la méthode comparative si chère à certains thuriferaires de la direction, vous me direz lequel de Morlet ou de Jourdan l'emporte. L'avenir est aux jeunes.

Je ne vous étonnerai point en vous disant que la *Mascotte* a obtenu un regain de succès. Comment en serait-il autrement avec notre excellent Reine, de plus en plus désopilant, Mercier s'efforçant à se faire regretter de plus en plus, et Mme Jourdan, tellement en progrès qu'elle nous fait oublier celles qui l'ont précédée dans

le rôle de Fiametta, au point que leurs noms sont déjà sortis de la mémoire de Strapontin.

Avez-vous été voir la *Belle Gabrielle* au Grand-Théâtre ? Si oui, vous avez bien fait, si non, hâtez-vous, car ce que j'avais prédit est arrivé ; chaque fois que M. Dufour produit Maquet, c'est le contraire qui arrive. Et pourtant Dalbert était excellent, de rondet et de verve dans Pontis, Gerbert et Dumoraize irréprochables, comme toujours, dans Espérance et le brave Crillon. Firmin, dans Henri IV s'est fait une bonne tête de Polichinelle, l'ombre de feu Valhière, du théâtre de Strasbourg, a dû en tressaillir. Mlle Lemercier n'a pas tenu ce que la direction espérait d'elle, et Mlle Antonelli, dans un rôle effacé et un peu en dehors de son tempérament et, disons-le, de son talent, a tenu plus que l'on ne pouvait espérer.

La distribution de la *Dame aux Camélias*, en vue de Mlle Lemercier, a été retirée presque immédiatement ; les artistes du Grand-Théâtre répètent *Monsieur le Ministre*, comédie nouvelle tirée du célèbre roman de Claretie, et qui passera décidément aux Célestins dans les premiers jours de juin.

La rédaction de la *Tribune lyonnaise* qui est du dernier mieux avec l'administration de nos théâtres municipaux, chacun sait ça, est en mesure de vous donner, dès à présent, la distribution complète de l'ouvrage.

Pour ne pas faire de la peine aux joueurs de flûte de M. Dufour, je me contente de vous donner les principaux rôles avec les noms de leurs interprètes.

Côté des hommes : Vaudrey, M. Gerbert ; Lissac, Dalbert ; Denis Garnier, Mercier ; de Rosas, Martin (lequel ?) ; Malurel, Reine ; Simon Kayser, Firmin (il y a des gens qui ne doutent de rien) ; Monestier, Dumoraize ; Laverpillière, Chevalier, etc.

Côté des dames : Marianne, Mlle Lemercier ; Adrienne, Antonelli ; Mrs Gerson, Jourdan (tiens ! tiens !...) ; Mme Malurel, Blon, etc.

Je pourrais vous indiquer tous les *et cætera*, depuis Bajard jusqu'à Henriette inclusivement ; mais, vrai, vous aurez le temps de les connaître.

J'ai tenu à vous donner une primeur, c'est fait.

STRAPONTIN.

P.-S. — Une nouvelle que je donne sous toutes réserves, y compris celles de la territorialité, tellement elle me paraît invraisemblable :

Les Lyonnais n'ont pas oublié le fameux Senterre, ce directeur légendaire dont la conduite éclipse celle de Raphaël Félix. Eh bien ! le Senterre en question entrerait dans la Société des théâtres municipaux comme administrateur général !...

Ce serait le comble des combles. M. Dufour s'exprimerait certainement de couper court à ce bruit, qui a déjà trop couru, en adressant immédiatement une rectification à tous les chroniqueurs de théâtre, en commençant par Strapontin.

Nous attendons.

S..

LES COURSES DE LYON

Deuxième jour. — Lundi 17 juin.

Prix national. — 4.000 francs offerts par le gouvernement, dont 3.000 fr. au premier, 1.000 fr. au second, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France. Entrée 200 fr. ; moitié forfait ; la moitié des entrées au second. Poids : 4 ans, 57 kil. ; 5 ans, 61 kil. ; 6 ans et au-dessus, 62 kil. 1/2. Le gagnant d'un prix national portera 2 kil. de surcharge ; de plusieurs de ces prix, 4 kil. Distance, 4.500 mètres environ. (Conditions de l'arrêté ministériel du 18 janvier 1883.)

Engagements jusqu'au mardi 12 juin, avant 4 heures du soir, au secrétariat de la Société d'encouragement, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Prix de la Tête-à-Tor (à réclamer). — 2.500 francs offerts par la Société des Courses, ajoutés à 100 fr. d'entrée ; forfait 25 fr. pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays, à réclamer pour 4.000 fr. Au second, 300 fr. sur le prix. Poids : 3 ans, 57 kil. ; 4 ans, 62 kil. ; 5 ans et au-dessus, 63 kil. 1/2. Les chevaux à réclamer pour 3.000 fr. recevront 2 kil. 1/2 de surcharge ; pour 2.000 fr. 5 kil. ; pour 1.000 fr. 7 kil. 1/2. Les chevaux ayant couru sans gagner, recevront, en outre, 1 kil. 1/2 de surcharge. Le gagnant d'une course à Lyon en 1883 portera 1 kil. 1/2 de surcharge. Distance, 1.900 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 12 juin, avant 4 heures du soir, au secrétariat de la Société d'encouragement, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Prix du chemin de fer (Course de haies, selling Handicap). — 2.000 francs, offerts par la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. Le gagnant à réclamer pour 6.000 fr. Entrée, 150 fr. moitié forfait et 25 fr. s'il est déclaré le vendredi 15 juin avant midi. Le second doublera son entrée. Les chevaux qui dix minutes après la course précédente seront mis à réclamer pour 3.000 fr. recevront 3 kil. 1/2 de surcharge. Tout gagnant après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Le poids minimum du handicap sera de 63 kil. 1/2. Distance, 2.500 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 15 mai, avant midi, chez M. Guillemet, 3, rue Royale, à Paris.

Les poids seront publiés le mardi 12 juin, à midi.

Prix de la Société des Courses (Handicap). — 3.000 francs, offerts par la Société des Courses, pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. Entrée, 250 fr. ; moitié forfait, et 25 fr. s'il est déclaré le mardi 12 juin avant 4 heures du soir. Au second, 300 fr. ; au troisième, 250 fr. sur les entrées. Le gagnant, après la publication des poids, d'un prix de 2.000 fr. portera 2 kil. 1/2 de surcharge ; de plusieurs de ces courses d'un prix de 4.000 fr. et au-dessus 5 kil. Distance, 1.900 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 15 mai, avant 4 heures du soir, au secrétariat de la Société d'encouragement, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Les poids seront publiés le mardi 15 juin, à midi.

Grand prix de la Ville de Lyon. — 10.000 francs offerts par le conseil municipal, pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. Entrée, 500 fr. ; moitié forfait et 50 fr. seulement s'il est déclaré le mardi avant 4 heures du soir. Au second, 1.000 fr. ; au troisième, 500 fr. sur le prix. Poids : 3 ans, 53 kil. ; 4 ans, 62 kil. ; 5 ans et au-dessus, 63 kil. 1/2. Le gagnant du prix du Jockey-Club, du Grand Prix de Paris, ou d'une course de 50.000 fr., portera 3 kil. de surcharge, et 2 kil. seulement pour ces mêmes courses gagnées antérieurement à 1883 ; d'une course de 25.000 fr., ou de plusieurs de 10.000 fr., 1 kil. 1/2. Les chevaux arrivés second dans le prix du Jockey-Club, le Derby-Anglais et le Grand Prix de Paris (en 1883), n'auront droit à aucune décharge.

Les chevaux n'ayant pas gagné un prix charge ; de 10.000 fr., recevront : à 3 ans, 2 kil. 1/2 de décharge ; à 4 ans et au-dessus, 5 kilogrammes ; une course de 7.500 fr. : à 3 ans, 3 kil. 1/2 ; à 4 ans et au-dessus, 7 kil. 1/2 ; une course de 5.000 fr. : à 3 ans, 5 kil. ; à 4 ans et au-dessus, 10 kil. Les chevaux qui, le

jour de la déclaration des forfaits, avant 4 heures du soir, seront mis à réclamer pour 12.500 fr., ne prendront pas de surcharge ; ceux qui sont passibles de surcharges ou qui n'ont droit à aucune décharge, porteront 3 kil. 1/2 de moins que les poids pour l'âge, s'ils sont mis à réclamer pour 7.500 fr. Distance, 2.600 mètres.

Engagements jusqu'au mardi 15 mai, avant 4 heures du soir, au secrétariat de la Société d'encouragement, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Prix du Chant Militaire, deuxième série. — Steeple-chase. — Le programme de cette course sera ultérieurement publié.

Prix du Rhône (Grand Steeple-chase, Handicap). — 3.000 francs (le prix sera porté à 3.500 fr. s'il y a deux chevaux partant et augmenté de 500 fr. par cheval partant en plus, jusqu'à concurrence de 5.000 fr.), offerts par la Société des courses, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus de toute espèce et de tout pays. Entrée, 250 fr. ; moitié forfait et 15 fr. seulement s'il est déclaré le vendredi 15 juin, à midi. Au second, la moitié des entrées, le troisième retire sa mise. Tout gagnant après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge, d'un prix de 4.000 francs et au-dessus, 5 kil. Distance, 3.700 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 15 mai, avant midi, chez M. Guillemet, rue Royale, à Paris.

Les poids seront publiés le mardi 12 juin, à midi.

M. Paul Bert, à Lyon

C'est le dimanche, 27 mai courant, au Grand-Théâtre, que M. Paul Bert prêtera le concours de sa vigoureuse éloquence à l'œuvre éminemment démocratique du Denier des Ecoles. Bonne fortune pour tous les républicains de notre patrie citée. Sur le terrain de l'éducation du peuple, les nuances politiques s'effacent et disparaissent. Notre devoir à tous n'est-il pas de combattre sans trêve ni repos l'ennemi commun, le cléricalisme ? — Et le savant illustre, le sympathique orateur, qui viendra se faire entendre et applaudir pour la première fois à Lyon, n'a-t-il pas plus que tout autre défendu la cause sacrée de l'enseignement laïque ? — C'est à juste titre que la loi de l'instruction primaire se résume en ces trois mots : « Laïcité, gratuité, obligation », portera désormais le nom de loi Paul Bert.

Par ses rapports, ses publications, ses discours à la Chambre des députés, ses conférences populaires, il n'a jamais poursuivi qu'un seul but : le relèvement de la France par l'instruction civique de l'école.

En 1870, comme préfet du Nord, M. Paul Bert a pris une part active à l'organisation de la défense nationale ; et l'on peut dire de lui ce que nous disons tous de Gambetta : « Patriote avant tout ! »

V. CLAVEL,

Président du Denier des Ecoles, adjoint au maire de Lyon, professeur à la Faculté des Lettres.

NOTES ET INFORMATIONS

Voyages sur la Saône. — La Compagnie des bateaux à vapeur *Les Parisiens* a l'honneur d'informer le public que, sur la demande de nombreux riverains, elle organise, à partir de dimanche, 20 mai, un service de voyageurs entre Lyon et Beauregard, service qui aura lieu tous les dimanches de beau temps.

Départ de Lyon, à 8 heures précises du matin (Quai Saint-Antoine).

Départ de Beauregard, à 6 heures du soir (Dernière heure).

Voici l'itinéraire et les prix :

	Allez	Retour
Collonges	fr. 0 50	fr. 0 75
Fontaines	0 50	0 75
Neuville	0 50	0 75
Trévoux	0 75	1 ..
Frans (Villefranche)	1 ..	1 50
Beauregard	1 ..	1 50

(Le droit de ponton, fixé à cinq centimes pour l'embarquement et à cinq centimes pour le débarquement, reste à la charge du voyageur. — Les billets d'aller et retour ne sont valables que pour la journée. — En cas de pluie, il n'y a pas de service.)

Nous ne pouvons que conseiller aux Lyonnais désireux d'assister aux régates de Fontaines, fixées à ce prochain dimanche, 20 mai, de profiter de ce nouveau service dû à l'initiative de l'administration des bateaux *Les Parisiens*. Ce sera pour eux double plaisir ; car ceux qui le ont vu savent que rien n'est plus pittoresque et plus charmant que les bords de la Saône avec leurs côtes aux sites ombragés, leurs prairies et leurs villages.

Encore les bouchers. — Décidément la presse n'est pas plus tendre pour les bouchers que pour les inspecteurs. Le Progrès ne les ménage pas. S'il trouve les bouchers aimables presque partout, c'est afin de les accuser d'être incorrigibles...

Incorrigibles, de quoi ? Des méfaits que d'autres commentent ! Il n'y a point de faisan parmi les bouchers de Lyon ; et s'il y a un boucher sur la place des Célestins, il ne possède ni cheval ni voiture.

Qui donc peut avoir inventé ce boucher qui renverse Mme Falaval et lui passe sur le corps ? Il faudrait pourtant en finir avec toutes ces histoires qui allaient donner des ordres pour que le simple contrôle de vétérinaires remplace, pour les viandes américaines importées en France, les inspections micrographiques.

Modérez votre imagination, S. V. P., messieurs les reporters.

Les vins fabriqués. — Le Comité consultatif des arts et manufactures vient d'émettre l'avis que la douane pouvait distinguer les vins fabriqués avec du raisin sec ou d'autres produits artificiels des vins de raisin vert ; que les vins artificiels ne devaient pas contenir plus de 12 0/0 d'alcool, sous peine de payer comme alcool pur.

L'avis du Comité n'est que consultatif ; nous espérons que le ministre des finances le consacrera par un décret ou des instructions à la douane.

Les viandes d'Amérique. — M. Hérisson, ministre du commerce, a annoncé à M. Peyrat, député des Bouches-du-Rhône, qu'il allait donner des ordres pour que le simple contrôle de vétérinaires remplace, pour les viandes américaines importées en France, les inspections micrographiques.

M. Lepeley, Lalande, Achard et Félix Faure, députés, ont eu avec M. le président du Conseil une longue conférence, au sujet du décret de prohibition des viandes salées d'Amérique.

M. Jules Ferry a écouté avec beaucoup de bienveillance les honorables membres de la Chambre, qui lui ont exposé les doléances du commerce contre ce décret, et leur a donné finalement l'assurance que la question serait prochainement soumise au conseil des ministres.

Avis au public soucieux de ses intérêts et de son temps. — Après de nombreuses améliorations apportées depuis quel temps par le Ministère des postes et des télégraphes, nous apprenons qu'il est question d'étendre, dans un bref délai, le service important des *colis postaux* à toutes les communes pourvues d'un bureau de poste. Nous croyons donc utile d'informer nos lecteurs qu'ils trouveront tous les renseignements nécessaires dans un nouveau recueil que nous avons sous les yeux et contenant les Règles et Tarifs des Postes, des Télégraphes et des Colis postaux, pour la France, les colonies et les pays étrangers. Ils trouveront aussi la liste complète de tous les bureaux de poste et de télégraphe (et châteaux, usines, écoles, barrages, sémaphores, reliés au service de l'Etat), des gares de chemins de fer et des localités pour lesquelles les *colis postaux* peuvent être acceptés *livrables à domicile*.

Pour se procurer ce recueil devenu indispensable, il suffit de le demander, à Paris ou dans les départements, aux facteurs des postes et des télégraphes. — Prix : 1 fr. 50.

Contributions indirectes. — Un concours pour le recrutement des proposés des divers services des contributions indirectes aura lieu le 29 mai prochain.

Les postulants devront se faire inscrire et produire les pièces réglementaires au plus tard le 11 mai ; ils pourront se procurer la nomenclature des pièces à fournir, ainsi que le programme de l'examen, au siège de la Direction des contributions indirectes à Lyon, rue des Archers, 7.

Statue de Lafayette. — Le jeudi 6 septembre prochain, aura lieu au Pay (Haute-Loire), l'inauguration de la statue qu'on y élève au général Lafayette.

On compte, pour cette solennité, sur la présence de plusieurs ministres, de M. Lévi Morton, représentant des Etats-Unis, et d'un grand nombre de notabilités.

Les allumettes. — Il paraît que la Compagnie des allumettes redouble en ce moment d'activité pour poursuivre les petits fabricants d'allumettes de contrebande.

Si la Compagnie veut réellement empêcher cette contrebande, elle aurait un moyen aussi facile qu'efficace : ce serait qu'elle produisît, comme les contrebandiers, des allumettes qui prennent feu, au lieu de livrer aux consommateurs de petits morceaux de bois presque incombustibles.

Les vins devant le Conseil de l'Agriculture. — Le Conseil supérieur de l'agriculture s'est réuni naguère, sous la présidence de M. Méline, ministre de l'agriculture. Le conseil a abordé l'examen du rapport de la commission des voies de communication, dont les travaux avaient eu pour but la recherche des moyens permettant :

1° De procurer un dégrèvement à l'agriculture ;

2° D'assurer le bon et le complet entretien des chemins confectionnés existants ;

3° De faciliter la confection des chemins nouveaux, vicinaux et ruraux, dont l'agriculture est appelée à profiter.

M. Jametel, député et rapporteur de la commission, a soutenu les conclusions de son rapport, qui, après quelques observations du ministre, ont été mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Les rapports de la commission de viticulture sont venus en suite à l'ordre du jour.

M. Guichard a appelé l'attention du conseil sur l'application qui est faite à la frontière de la loi sur le tarif général des douanes en ce qui concerne l'entrée des vins étrangers en France.

Il a fait remarquer que la réduction des droits qui avait été consentie par les traités de commerce ne devait s'appliquer qu'aux vins naturels et qu'une très grande quantité de bois n'alcoolisés entraient en France aux mêmes conditions que les vins naturels et portaient ainsi un préjudice considérable à nos vins et à notre production viticole. Il a demandé, en conséquence, que le conseil prit des mesures pour remédier à un état de choses aussi déplorable.

Après avoir entendu quelques observations de MM. Devès et Bernard-Lavergne, ainsi que les explications scientifiques fournies par MM. Dumas et Boussingault, le conseil, sur la proposition de M. le ministre et de M. Dumas, a décidé de renvoyer à l'examen de la commission de viticulture cette importante question du vinage et de la fraude sur les vins.

Traitement antiphyloxérique du Dr Mandon, de Limoges. — Tel est le titre d'un mémoire imprimé, qui a été présenté à l'Institut dans la séance du 20 février dernier. Nous nous bornons à en citer quelques lignes, suffisantes pour donner une idée du principe de ce traitement et des résultats qui l'ont consacré. Voici l'épigraphie, bien justifiée de ce mémoire :

« La vigne phénolée est insecticide. Elle empoisonne par succion et par contact séveux les phylloxéras et leur pontes. Toutes ses fonctions se rétablissent, sans altérer les qualités naturelles du raisin et du vin. Plus de trois cents propriétaires en ont fait l'expérience en grande et petite culture, au prix maximum de 1 centime par cep. »

C'est en utilisant la circulation de la sève et usant

Arras (Pas-de-Calais), 16 mai.

Graines : Oseille, 25... à 28... l'hect.; colza; Huiles : Oseille surfine (91 kil.), 99 fr., colza étranger, 92 fr.; lin de pays 99 fr.; lin étranger, 60... fr.; pavot à bouche, 79 fr.; pavot ind., 75...; cameline, 78 fr. les 100 kil.
Touteaux de graines indigènes (104 kil.) : Oseille, 15 50; colza, 18 50; lin, 23...; cameline, 18...
Touteaux de graines étrangères (104 k.) : Pavot, 14 25; lin, 20 50.

Marseille (Bouches-du-Rhône), 16 mai.

HUILES DE GRAINES COMESTIBLES — Calmes Les 100 kil.

Sésame surfine Levant, 105/108. — Sésame Bombay, 88/90. — Sésame Kurrachée, 90/... — Sésame fines 2° Levant. 85/... — Sésame 2° Bombay, 78/... — Sésame Calcutta, 80/... — Arachide surfine. Esp. 145/... — Arachide Rufisque, 150/... — Arachides surfine Gambie, 100/... — Arachide surfine Cazamance, 98/... — Arachide Décortiqué, 98/... — Arachide Rio Nunez, 90/... — Pavot surfine, 77/... — Niger surfine, 98/....

HUILES DE GRAINES LAMPANTES. — Les 100 kil.

Sésames, 77/... — Arachides, 85/... — Colzas brutes, 85/... — Colzas épurées, 90/100. — Ravison brute, 80/... — Ravison épurée, 85/... — Lin Bombay, 70/... — Lin Roumélie, 68/...
Nota. — Ces prix s'entendent pour la marchandise nue, au comptant.

HUILE D'OLIVE COMESTIBLE. — Les 100 kil.

Aix surfine, 170 à 180. — Aix fine, 150 à 160. — Bari AA vieille, 155 à 160. — Bari A vieille, 140 à 145. — Bari 1 vieille, 125 à 130. — Bari 2 vieille, 110 à 115. — Toscane surfine, 200 à 210. — Toscane fine, 170 à 180. — Toscane mi-fine, 150 à 160. — Les 100 kil., fût perdu, esc. 1 p. 100, bonification de 3 fr. 50 par 100 kil. pour droit de douane.
Var surfine, 135 à 140. — Var fine, 100 à 110. — Huile mangeable toute provenance, 85 à 90. — Tunis fine, 84 à 85. — Tunis surfine, 95 à 100.

ALCOOLS — VINS

Paris, jeudi 17 mai. — Cours commerciaux.

ALCOOLS. — Hausse de 25 à 50 centimes au début du marché; les affaires sont actives, et les vendeurs sont rares.
Le courant du mois est fait à 49 50, puis à 49 75. Juin, se traite à 50 25 et à 50 50.
Juillet et août obtiennent 51 fr. et les 4 derniers mois se placent à 51 fr.
Le stock s'est accru de 50 pipes.
Cote établie à 12 h. 3/4 (l'hect. de 90° au):
Livable Mai... 49 50 à 49 75
— Juin... 50 25 50 50
— Juillet-août... 50 75 à 51
— 4 derniers... 51 25

Après la cote, les prix subissent une hausse rapide; les acheteurs se montrent très empressés. On fait du courant du mois à 50 50; juin à 51 fr.; juillet et août à 51 75. Il reste acheteurs sur les 4 derniers mois à 51 50.
Circul.: Pipes, ... contre 125 hier.
Stock: Pipes, 20,925 contre 14,775 en 1882.

SUIFS, SAINDOUX, SALAISONS

Paris, le 16 mai.

Le cours officiel des suifs frais fondu de boucherie a été fixé à 110... hors de Paris, soit sans changement sur le cours précédent.
Le suif fondu est à 122... dans Paris.
Suif en branches (rendement moyen de 75/100), 82 50.

Prix de payement à la boucherie de province sur un rendement de:

70 0/0	77 fr.	78 0/0	85 fr.	80
71	78	79	86	90
72	79	80	88	...
73	80	81	89	10
74	81	82	90	20
75	82	83	91	30
76	83	84	92	40
77	84	85	93	50

SUCRES & MÊLASSES

Paris, 17 mai. — Cours commerciaux.

SUCRES BRUTS. — Les prix restent fermement tenus et l'on obtient même une nouvelle faveur de 12 à 25 cent.
Le sucre blanc n° 3, à livrer courant du mois se place à 61 37, puis à 61 50, mais reste offert à ce prix. Juin obtient 61 62 et 61 75.
Juillet et août sont faits à 62 12 et à 62 25, et les 4 mois d'octobre restent demandés à 60 25.
Les sucres roux se placent facilement à 53 75 les 88; Paris est parité en fabrique.

Nous cotons à deux heures pour sucre blanc n° 3 Paris, conditions du marché:

Courant du mois	61 25 à 61 50
Livable mai	61 75
— 4 de mai	62 25
— 4 d'octobre	60 25
Sucre blanc, 99 degrés	60 75
— roux, 88° nouv. cond.	53 75
Circul.: ... sacs contre ... hier.	

SUCRES RAFFINÉS. — Les prix sont fermement tenus de 103 à 108 fr. pour toutes nos marques, la tendance est à la hausse. La consommation devient fort active et l'exportation commence à passer des ordres plus nombreux. On fait 27/3 à Londres pour marque Say.
Cours pour l'exportation, franco sur wagon ou sur bateau, pour pains 1^{er} choix, suivant marques, aux 100 kilos:

Habillage en papier.	1 0/0	65	à 67
—	2 1/2	64 75	66 75
—	4 0/0	64	66

Sucres cassés en morceaux réguliers, en caisses de 50 franco d'emball. 100 k. 115... 116...
Morceaux irréguliers... en sacs 104... 105...
Menus déchets... 103 50 104...
Sucres en poudre... 102... 104...
Glace et semoule... 105... 103...
Les prix sont bien tenus, la demande est suivie.
Sucres cristallisés extra acq. 101... à 102...

Lille (Nord), 16 mai.

Sucres — Faibles. On cote: Roux 88 degrés disponible, 52 25 à 52 50; blanc n° 3 disponible à 60; extra suivant qualité de 60 à 62 fr. Raffinés à 109 fr.

FRUITS SECS

Marseille (Bouches-du-Rhône), 16 mai.

RIZ ET LÉGUMES.

Nous cotons: les 100 kil.

Riz de Bologne	F. 50	à	en sacs
Riz glacé A.	42	—	—
Riz écume (8 étoiles)	40 50	—	—
Riz (6 étoiles)	39	—	—
Riz Rangon extra.	33	—	—
— n° 1.	30	—	—
— brisé.	23	—	—
Haricot Naples nouveaux.	25 50	en grenier.	
— Itraïla.	32	en sacs.	
Haricots roses Odessa.	—	en grenier.	
Haricots canaris Odessa.	18	en grenier.	
Millet Levant.	40	—	
Alpistes Rodosto.	28	—	
Pois Odessa nouveaux.	44	—	
Pois chiches du Maroc.	24	—	
Pois chiches de Bari.	27	—	
Lentilles Syrie triées.	—	—	
— Trieste.	—	—	
— Auvergne.	53	en sacs.	
Graines chanvres.	38	—	
— trèfles.	190	—	
— luzernes.	140	—	

FIGURES Cozenza façon, corb. de 25 k.	33	38
— Rosa	38	42
— Vraies Cozenza	45	50
— marq. spéciales	52	62
— de Smyrne, c/de 1 à 5 k. t. 10 %	35	45
— de May, c/de 10 k. t. 12 %	34	45
— de Bougie, valises de 25 à 30 k.	32	33
— Dellys, valises de 25 à 30 k.	32	33
— Espagne, à distillerie.	22	23

DIVERS

St-Laurent-de-Chamousset, 14 mai.

Beurre, le kil. 2 40 à 2 50
Œufs, la douzaine 60 à 65
Gros fromages, le kil. 45 à 60
Petits fromages, le kil. 1 à 20

Cours de la Bourse du soir

Du jeudi 17 mai.

Neuf marques. — Soutenues.

Mai	56 75	57
Juin	57	57 25
Juillet-août	58 25	58 25
4 derniers	59 25	59 50

Huile de colza. — Ferme.

Disponible	99	à	100
Livable courant du mois	99	—	—
— Juin	97 25	—	—
— Juillet-août	81 75	—	—
— 4 derniers mois	76 25	—	—

ALCOOLS (nus). — Fermes.

Livable mai	50 50	à	51
— juin	51	—	—
— juillet-août	51 75	—	—
— 4 derniers mois	51 50	à	51 75

SUCRES. — Soutenus.

Livable mai	61 25	à	61 75
— juin	61 75	—	—
— 4 mois de mai	62 25	—	—
— 4 mois d'octobre	60 25	—	—
Roux 88° — Fermes	53 75	—	—
Raffinés — Fermes	104	—	106

Le Gérant: ANTONIN DEBITON.

Lyon, imp. PERRELLON, gr. r. de la Guillotière

CHAMBRES

APPARTEMENTS

NON SEULEMENT DANS LES

HOTELS ET MAISONS MEUBLÉES

Mais encore aux AGENCES

Dont les bureaux sont établis dans

TOUTES LES GARES

DE

CHEMIN DE FER

EXPOSITION INTERNATIONALE

COLONIALE ET D'EXPORTATION GÉNÉRALE

AMSTERDAM 1883

Le Côté droit du Palais sera éclairé à la lumière électrique et accessible au public jusqu'à minuit.

RESTAURANTS

FRANÇAIS, ALLEMANDS,

ANGLAIS, HOLLANDAIS,

Dans l'intérieur de l'Exposition

CONCERT TOUS LES JOURS

CASINO DE VAISE

BRASSERIE ET HOTEL JACOLIN
Pont d'Ecully (Station des tramways)

C'est Dimanche 20 Mai 1881

qu'à lieu la magnifique et populaire représentation, la

SERVANTE DU VAL-SUZON

ou Fargeot l'empoisonneur

Drame en sept actes.

L'administration n'a rien négligé pour donner à cette pièce, interprétée par des artistes de renom, tout l'éclat désirable.

Bureau à 6 h. 1/2 — Rideau à 7 h.

On pourra se procurer des Billets à l'avance.

De 3 heures à 6 heures 1/2

GRAND CONCERT

Avec le concours d'artistes de grand mérite.

MÊME PROPRIÉTÉ

Salle de 500 couverts, Salle de réunion, Salle de danse, Salle de réception, Salons de sociétés, Jardins, Tonnes, Jeux divers, Noces, Festins, etc.

TÉTAZ

BALANCIER-MÉCANICIEN-RAJUSTEUR

DU

Bureau de Vérification de la Ville, de la Faculté des sciences, de l'Ecole de médecine, de l'Ecole centrale lyonnaise, du Bureau de garantie des Essayeurs et Marchands d'or et d'argent.

Rue Romarin, 8, angle de la rue Constat

LYON

RIVOIRE

MENUISIER EN TOUS GENRES

Plots bois debout pour la Boucherie

Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon

Près le marché aux bestiaux

LYON-VAISE

Vente de Fonds de Commerce

GRAND BUREAU DE PLACEMENT

DES DEUX SEXES

KLEIN et C^e, rue Dubois, 27
près le Crédit Lyonnais.

MM. les Garçons Bouchers et Charcutiers porteurs de bons certificats seront placés gratuitement.

Boite au Marché de Vaise, chez M. JACQUES, taillandier.

A VENDRE 20 FONDS DIVERS dans tous les prix.

Comptoir Porte-Pot

A vendre à un prix très modéré, un Comptoir Porte-Pot, situé à l'angle de trois rues, quartier Perrache, rue Laurencin, 1, et rue de la Charité.
S'adresser rue Imbert-Colomès, 35, à l'épicerie Bernard.

Agence d'Affichage et de Publicité

J. MALIGNON

Afficheur des Théâtres et de diverses Administrations. — Affichage à Lyon, la Campagne, et toute la France. — Distribution de Prospectus, Circulaires, Lettres de décès. — Plaque de Circulaires, mise sous bandes et enveloppes. — Confection d'Adresses manuscrites.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

LYON — 36, RUE GROLÉE, 36 — LYON

Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie

BUREAU DE PLACEMENT

Des Garçons Bouchers et Charcutiers

J.-M. MICHON

21, Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 21, LYON-VAISE

Ouvert les jours de marché, de 9 à 2 heures

SUCCURSALE: 48, rue Saint-Jean, 48, LYON

Plusieurs fonds de Boucherie et Charcuterie à vendre à Lyon et dans les environs, depuis 3,000 jusqu'à 20,000 fr.; bonnes occasions.

A VENDRE, banlieue de Lyon, un bon fonds

de Charcuterie et Café-Restaurant.

Location, 400 fr. Bail à volonté. Tonnes et jardin. Travail assuré. Prix: 3,000 fr.

Fonds de Boucherie, centre. Location,

800 fr. Bail, 8 ans. Affaires, 2 bœufs 1/2, 12 moutons, 5 vœux. Prix, 9,000 fr. Bonne position.

OCCASION RARE

Bon Fonds Boucherie-Charcuterie, cause de santé, à Louhans (Saône-et-Loire), proximité de gare, meilleure position de la ville. — Affaires, 2 bœufs, 10 vœux, 10 moutons à la semaine. 70 à 80 pores l'hiver.

On demande des Garçons charcutiers ainsi que des apprentis bouchers et charcutiers

ON DEMANDE un commanditaire associé

garanti pour extension à donner à industrie spéciale brevetée.

S'adresser à l'Office de Publicité lyonnaise, rue Centrale, 32.

BONNES OCCASIONS

A CÉDER

Un comptoir bien situé, prix: 17,000 fr.; bénéfices, 5,000 fr.; agencement neuf.

Un fonds de liquors, gros et demi-gros, ancien; prix: 8,000 fr.

Pour renseignements, s'adresser à l'Office de publicité, 32, rue Centrale.

LE SAVON PHÉNIQUE

de L. FOUGEROUX, de Lyon

Se recommande par son principe antipépidémique. Il opère avec succès contre les engelures, crevasses, coupures, boutons et toutes maladies de peau provenant de l'acreté du sang.

Indispensable dans la toilette intime, il préserve des maladies contractées surtout en voyage par le contact des linges ou objets malpropres.

En vente chez les Pharmaciens, Herboristes et Parfumeurs.
(Boîte place des Terreaux, 2).

BOULANGERIE

A VENDRE

Bien achalandée, Clients sérieux

Au centre de Lyon

PRIX: 2,000 FRANCS

S'adresser à l'Office de publicité lyonnaise, rue Centrale, 32

LE CRÉDIT VIAGER

Compagnie d'Assurances sur la Vie

Sous le contrôle du gouvernement

FONDÉE PAR DÉCRET DU 29 MARS 1854

CAPITAUX DE GARANTIE: 32 MILLIONS

Opérations réalisées: 242 millions.

Capitaux payés aux assurés et aux rentiers: 42 millions.

Rentes viagères

aux taux de 10, 12, 15 p. 0/0.

Assurance de Capitaux différés de 10,000 francs payables par voie d'amortissement dans un délai de 1 à 70 ans.

Moyennant une prime unique de 1,050 francs ou 20 primes annuelles de 80 francs, tout souscripteur est assuré de toucher par lui-même ou par ses ayants droit une somme de 10,000 francs.

ASSURANCES

EN CAS DE VIE ET EN CAS DE DÉCÈS

Pour tous renseignements, s'adresser à Paris,

82, rue de Richelieu.

A Lyon: MM. BRANCHARD, 6, rue de la République; DECOUREAU, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville.

APPARTEMENT GARNI

DE 5 BELLES PIÈCES

Avec jouissance de la promenade dans un vaste clos

Vue splendide. — A cinq minutes des Tramways et un quart d'heure des Terreaux
S'adresser chemin de Montauban, 33

AU ROSBIF LYON

GRANDS

ÉTABLISSEMENTS DE BOUILLON

C. GAILLETON

7, PLACE HENRI IV, près la gare de Perrache

42, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

QUAI de la PÊCHERIE, 1, près la gare Saint-Paul (Terreaux)

SALONS DE FAMILLE

NOTA. — Ces restaurants sont fondés exactement d'après le même modèle que les Bouillon Duval, en si grande réputation à Paris

ADMINISTRATION: Rue de Bonald, 4 — ENTREPOT DE VINS: Vente en gros, rue Cavenne, 14

BALAND AINÉ

TAILLANDIER

USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22

PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX

LYON-VAISE

Spécialité de TAILLANDERIE pour Bouchers, Charcutiers, Cuisine, etc.

ÉTAUX de Paris en bois debout à l'usage des bouchers, charcutiers, restaurateurs

FABRIQUE D'OUTILS EN TOUS GENRES

Aiguillage tous les jours de toutes sortes de pièces

INSTRUMENTS ET OUTILS POUR L'AGRICULTURE

LE JOURNAL COMMERCIAL ET MARITIME DE CETTE

Est le seul journal vinicole paraissant tous les jours

IL PUBLIE RÉGULIÈREMENT UN COMPTE RENDU DES MARCHÉS De Cette, Béziers, Narbonne, Carcassonne

DES